

Jean-Louis Calmettes
Conseiller municipal de Decazeville

La caral
12300 LIVINHAC-LE-HAUT

Tél : 0565433720 – 0685390498
Courriel : jean-louis.calmettes@wanadoo.fr

Enquête publique relative à l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur les communes d'AUBIN et de DECAZEVILLE aux lieux-dits "Bouyssonnier et Le Montet"

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis bien sûr favorable à l'installation de cette centrale solaire photovoltaïque sur des anciens sols industriels.

Je tiens toutefois à apporter deux nuances importantes à mes yeux concernant cette installation sur un emplacement et sur le financement global.

Installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le plateau de Cérons à Aubin :

L'installation de la centrale photovoltaïque sur le plateau de Cérons n'était pas du tout prévue dans le projet initial. En effet cet ancien plateau minier était dévolu à accueillir des entreprises éventuelles dans un futur plus ou moins proche. La communauté de communes ne disposant pas de grandes surfaces de terrains, il me semble important de garder cette opportunité plutôt que d'artificialiser de belles terres agricoles. C'est d'ailleurs une recommandation de l'Etat pour la création des divers documents d'urbanisme et de programmation.

D'autre part, une étude commandée par la Communauté de communes du Bassin Decazeville-Aubin en 2014 envisageait également la création d'un pôle dédié au vélo sur ce plateau.

Le choix d'installer une centrale photovoltaïque sur le plateau de Cérons est arrivé tardivement à la demande de VALECO lors d'un comité de pilotage le 20 janvier 2013.

Il me semble primordial de ne pas hypothéquer l'avenir de ce plateau et y laisser plutôt la possibilité d'accueillir en priorité des entreprises créatrices d'emplois, et en complémentarité un pôle de loisirs dédié au vélo dans le futur.

La solution résiderait dans un bail de location précaire avec VALECO concernant l'installation de la centrale photovoltaïque sur la zone de Cérons.

La Communauté de communes garderait la maîtrise de ce terrain pour installer d'éventuelles entreprises et VALECO pourrait utiliser ces sols dans l'immédiat.

Ce bail pourrait prévoir un préavis de six mois à VALECO pour quitter et réhabiliter ce site.

Ce plateau devait de plus abriter le poste de livraison. Il faudra donc veiller à ce que le lieu d'installation de ce poste de livraison ne gêne en aucun cas l'installation future d'éventuelles entreprises sur cette zone.

Financement de ce projet :

A plusieurs reprises lors des comités de pilotage, le financement partiel de ce projet à travers un financement participatif de particuliers et de collectivités a été évoqué.

Ce financement participatif partiel aurait le mérite d'impliquer les citoyens du Bassin et au delà ainsi que les collectivités locales dans ce projet. Il avait été évoqué l'éventualité de la création d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) pour porter ce projet.

De nombreux projets d'installation de parc photovoltaïques ou éoliens privilégient ce mode de financement en totalité ou partiellement.

Cette possibilité n'est-elle plus à l'ordre du jour dans le projet mis en enquête publique.

Il serait à mon avis souhaitable de remettre ce financement participatif d'actualité. Ce projet se veut pédagogique. Quoi de mieux que d'impliquer financièrement les habitants et les collectivités pour les intéresser sur le sujet des énergies renouvelables.

Pour favoriser ce financement participatif, il faut bien sûr une animation et un accompagnement professionnel par une association ou une entreprise spécialisée.

Recevez, Monsieur le commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

Jean-Louis CALMETTES